

MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE E.N.S
26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT
26026 VALENCE CEDEX 9

PARC DÉPARTEMENTAL DE LORIENT
COMMUNE DE MONTÉLÉGER

« UN PARC POUR TOUS »

CHANTIER ARTISTIQUE ET PARTICIPATIF

PROGRAMME FONCTIONNEL

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE	P3
1.1/ Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles	P4
1.2/ Le Parc départemental de Lorient	P4
ARTICLE 2. DÉFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA MISSION	P5
2.1/ Un « parc pour tous »	P5
ARTICLE 3. CONTRAINTES ET ATTENTES DU MAÎTRE D'OUVRAGE	P6
3.1/ Attentes en termes de réalisation	P6
3.2/ Dimension événementielle	P7
3.3/ Dimension participative	P7
3.4/ Conditions d'accueil sur site	P7
3.5/ Calendrier et temporalités d'usages du Parc	P8
3.6/ Budget du projet	P8
ARTICLE 4. GOUVERNANCE	P9
4.1/ Organisation du projet	P9
4.2/ Instances de suivi	P10
ANNEXES	
annexe 1/ vue aérienne sur le site	P11
annexe 2/ dossier photos du Parc de Lorient	P13

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le service Espaces Naturels Sensibles du Département de la Drôme (E.N.S) fait appel à une équipe pluridisciplinaire et créative pour engager des réaménagements dans le parc de Lorient dans un esprit, participatif et artistique.

Ce chantier s'articulera en bonne intelligence avec une maîtrise d'œuvre paysagère menée parallèlement.

Entre ville et campagne, entre nature et culture, le parc est dans une configuration originale à même de proposer un rapport particulier au paysage, une approche poétique et fonctionnelle des espaces, une attention aux usages qu'ils soient culturels, sportifs ou liés à la faune et la flore, tout en générant des dynamiques collaboratives sur son territoire.

Dans la perspective de sa refonte paysagère le Département de la Drôme envisage une redynamisation du parc, en bonne collaboration avec les agents qui en ont la charge quotidienne, et en étant attentifs à l'appropriation de ses visiteurs dans toute leur diversité, dans la multiplicité de leurs usages et de leurs représentations du parc.

Dans la suite d'une étude in situ menée en étroite collaboration avec les agents et responsables du service E.N.S, De l'aire (commissaire artistique) a élaboré une intervention sur-mesure.

Il s'agit de proposer des réalisations de type mobiliers, aménagements divers, œuvres, en créant des expérimentations formelles et sensibles qui résonneront avec l'espace et ses usagers. Ce « chantier artistique et paysager » sera rythmé par des temps de travail intenses via le principe des résidences d'artistes, et par une programmation culturelle et populaire qui y sera associée. Il activera une diversité d'acteurs pour des partenariats ponctuels ou durables sur le territoire et ailleurs en rhône-alpes (par exemple : Institut Médico-Educatif (IME), lycée horticole, associations, école d'art ou d'architecture...).

La présente proposition articule ainsi des chantiers ponctuels, des aménagements structurants, des interventions éphémères et des événements pour, in fine, lancer les pistes d'une activité projet durable pour le parc et donner à celui-ci une sensibilité originale.



ATELIERS DE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE ENTRE LES AGENTS DU PARC ET DE L'AIRE

1.1/ Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Le territoire de la Drôme est riche d'une multitude d'habitats et de milieux naturels dont la préservation est un enjeu prioritaire.

Dans le cadre de sa politique environnement, le Département de la Drôme a donc réalisé un **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles** (SDENS), adopté par l'Assemblée Départementale le 16 avril 2007, document prospectif encadrant les missions de préservation, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles drômois. Le SDENS permet de dégager des enjeux départementaux et des stratégies d'actions en matière d'ENS; il définit une politique en adéquation avec les particularités du territoire, et décline 26 actions concrètes à programmer sur les court et moyen termes.

Le SDENS définit, entre autres, **trois domaines d'intervention prioritaires** : la valorisation des sites drômois remarquables à dominante paysagère, l'émergence d'une véritable connaissance du paysage drômois et la découverte des espaces naturels périurbains.

Dans ce cadre, le parc départemental de Lorient apparaît potentiellement comme site pilote pour le développement d'une politique sur les espaces périurbains.

1.2/ Le parc départemental de Lorient

Le « parc départemental de Lorient », situé sur la commune de Montélégier, appartient au Département de la Drôme depuis 1967; ce site a été acquis initialement en vue de la construction d'un hôpital psychiatrique mais des études géotechniques défavorables n'ont pas pu faire aboutir ce projet. En 1989, ce domaine est ouvert au public et aménagé en espace naturel de détente. Administré initialement par le service des bâtiments, sa gestion a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2008 au service « espaces naturels sensibles » (ENS); ce dernier a diligenté plusieurs diagnostics (patrimoine arboré, faune, flore, fréquentation qualitative et quantitative du public...) visant à mieux le connaître en vue de définir un mode de gestion approprié.

Le parc a un statut particulier au sein des sites ENS départementaux, en raison de sa taille réduite (17 ha), de son emplacement au sein de l'agglomération de Valence, de ses usages proches d'un parc urbain, d'une faune et d'une flore dites « banales » qu'il abrite.

Toutefois, l'importante fréquentation du site (environ 180 000 personnes en 2010) est une opportunité inégalée pour rendre plus visible l'action du Département, notamment sur des thématiques fortes du schéma départemental des ENS que sont les espaces naturels périurbains ou les corridors écologiques (trame verte et bleue) et sensibiliser la population à la préservation de la nature et ses enjeux.

À la demande des élus du Département, le service a conduit une étude menée de juin 2009 à février 2011 avec pour objet la définition d'un projet d'avenir pour le parc permettant de lui trouver une identité propre et de lui donner l'ambition qu'il mérite; les conclusions de cette étude, conduite avec l'appui du bureau d'études « Le Troisième Pôle », ont abouti au projet de « parc pour tous ».

Les conclusions de cette étude sont à disposition des candidats, sur simple demande au maître d'ouvrage.

ARTICLE 2.

DÉFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1/ Un « parc pour tous »

Le projet de « parc pour tous » vise à conserver des usages proches de ceux d'aujourd'hui, mais réorganisés pour plus de cohérence avec le site, pour requalifier ou conforter son image de parc naturel périurbain et faciliter le partage de l'espace entre tous les utilisateurs, le tout dans le renforcement de l'identité départementale du parc.

Il a été décidé de scinder ce projet de « parc pour tous » en deux grands volets :

1°) une tranche de travaux conduite selon une méthodologie classique (maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre) en ce qui concerne le volet paysager « structurel »

Ce volet paysager comprend, entre autres :

- > la réhabilitation du parking principal et l'effacement du parking nord ;
- > la diversification de la végétation et le renouvellement du parc arboré ;
- > la restauration (dont la mise en sécurité) des cheminements ;
- > la reconfiguration des limites du parc ;
- > la conception de l'aménagement du remblai, etc.

La consultation d'un paysagiste chargé de la maîtrise d'œuvre de ce volet a été lancée durant l'été 2014.

La désignation du titulaire du marché est souhaitée selon un calendrier qui devrait correspondre à la mise en œuvre du volet participatif et artistique.

2°) une tranche artistique réalisée par une équipe pluridisciplinaire sur un mode participatif associant des usagers et des partenaires du territoire.

Après un travail d'étude et de rencontres sur site en étroite collaboration avec les agents du service ENS, l'association De l'aire a élaboré une proposition de « chantier artistique et paysager » qu'elle coordonnera à titre de commissaire artistique.

Il s'agit de dynamiser, d'améliorer des usages existants dans le parc de Lorient, ou d'en créer de nouveaux, en partant des usages actuels qu'ils soient liés à la contemplation de la nature, à une pratique sportive (jogging, équitation, vélo, course d'orientation, ...), ou culturelle (événements associatifs et culturels ponctuels).

Sur deux années (2015/2016), en plusieurs sessions de résidences distinctes (trois minimum), le projet consiste à créer des aménagements durables et structurants pour le parc de Lorient. La plupart des éléments seront pérennes, d'autres pourront être sujets à expérimentation et à préfiguration d'éléments pérennes tout en s'inscrivant dans un temps d'usage satisfaisant.

Dans tous les cas il est à noter que toutes les réalisations seront soumises à une fréquentation importante sur la durée, aux intempéries, et à un entretien facilité des agents du site. Pour cela sont attendues des créations particulières qui seront autant **d'expérimentations formelles et sensibles inscrites dans une dynamique poétique du rapport à l'espace et à ses spécificités**. Ces créations se réaliseront aussi dans un élan participatif et partagé avec les usagers du parc et/ou avec des partenaires associés pour faire de ces chantiers un processus ouvert, un temps de vie fédérateur, créatif et populaire.

La présente proposition articule ainsi des temps de chantiers, des aménagements structurants répondant à des besoins, des interventions éphémères et des événements pour, in fine, lancer les pistes d'une activité durable pour le parc et ses usagers.

À travers une démarche originale, qui permet d'innover dans les pratiques, ce programme vise également à **valoriser l'appartenance du parc au Département, cette dimension étant aujourd'hui mal identifiée.**

ARTICLE 3.

CONTRAINTES ET ATTENTES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1/ Attentes en termes de réalisations

Des enjeux de réalisations ont été mis à jour, ce sont des éléments intangibles. À partir de ces enjeux pourra s'instaurer un dialogue entre les équipes pré-sélectionnées et le maître d'ouvrage pour affiner les questions de typologie des réalisations, les priorités, l'articulation entre les besoins et les usages, et enfin la durabilité des éléments réalisés.

> intervenir sur le remblais et/ou son cheminement.

Le remblais est une porte d'entrée sur le parc à partir des parkings sud et nord. Il peut être traité dans sa longueur ou dans son articulation haut / bas en jouant avec la pente (exemples : jeux, promenade, observatoire, promontoire...);

> **créer des jeux simples ou des « dispositifs ludiques »**, en travaillant la relation entre jeux et nature, en utilisant au maximum les éléments naturels déjà sur place;

> **proposer un nouvel accès dans le petit Bois de la Véore** avec l'intégration douce d'un moyen d'entrée et de découverte respectueux de la faune et la flore;

> **installer des mobiliers en fixe** (type assises, tables et poubelles) au long de « l'allée cavalière » faisant le tour du parc;

> **réaliser une structure d'accueil mobile** pour réceptionner des événements du parc (spectacles, fêtes diverses...), à déplacer et à entreposer facilement, comme par exemple un kit guinguette, un kit d'assises du public ou autres dispositifs à inventer;

> à partir de l'observation du parc et de ses usages, **créer une œuvre** laissée au libre cours de l'imagination de l'équipe, qui pourra entrer en résonance soit avec l'histoire du lieu, soit avec un usage, soit avec un espace en particulier. Cette œuvre pourra intégrer les enjeux cités ci-dessus ou être traitée séparément.

En outre il est proposé à l'équipe de :

> **concevoir une présentation du projet type exposition** (texte, images, croquis...) afin d'informer les visiteurs du projet global et de marquer son lancement. Cette exposition sera présentée in situ au grand public puis pourra circuler dans d'autres sites départementaux. L'impression des supports sera assurée par le Département.

> **concevoir et réaliser un outil de communication à diffuser dans le parc** pour communiquer largement avec les usagers et avec tout autre acteur lors de chaque résidence, type journal de bord, fanzine... (forme, contenus et mode de diffusion à définir).

> **concevoir, réaliser et installer une signalétique** sur les lieux de réalisation pour faciliter leur appropriation auprès du grand public.

3.2/ Dimension événementielle

Pour faire de ce « chantier artistique et paysager » **un processus collaboratif et populaire, des évènements publics seront programmés** par le commissaire artistique en collaboration avec le service culturel du Département. Ils viendront ponctuer des temps forts, mettre en valeur les réalisations, offrir des occasions de rencontres et des fenêtres de communication à l'échelle du département.

Le programme sera donc rythmé par des **événements culturels** (programmation de concerts, spectacles...) ou des **événements associatifs** co-organisés avec certaines des structures locales de proximité dont nombreuses sont aussi usagers du parc (associations à vocation sociales, sportives, culturelles, environnementales).

Cette programmation sera conçue en bonne entente avec l'équipe artistique pour une articulation cohérente sur la nature de chaque manifestation autour des rythmes des chantiers.

3.3/ Dimension participative

Une part importante du travail demandé concerne la dimension participative des chantiers. Dans cet esprit, **l'équipe associera différents acteurs du territoire drômois et rhône-alpins** (lycée horticole, associations sportives ou culturelles, écoles, IME...).

La mise en œuvre se fera en entente entre l'équipe de réalisation et le maître d'ouvrage via le commissaire artistique dont le rôle sera de préparer et d'accompagner les partenariats possibles (aide au choix des partenaires, rencontres préalables sur le territoire avant la sélection de l'équipe finale, continuité de la relation entre l'équipe et les partenaires locaux entre les résidences de travail).

Il est également vivement souhaité un partenariat pédagogique avec un groupe d'étudiants issu d'un établissement d'enseignement artistique ou d'enseignement lié à l'architecture ou au paysage (école d'architecture, du paysage, école des Beaux-Arts...). Ce workshop pédagogique aura pour objectif d'allier des futurs professionnels en cours de formation avec une équipe autour d'une ou plusieurs réalisations laissées au libre choix de l'équipe.

Ce partenariat pourra se concevoir pendant la période de négociation – discussion avec les candidats retenus – et se construire dès le démarrage du programme pour aller à la rencontre d'établissements susceptibles d'être intéressés.

3.4/ Conditions d'accueil sur site

L'équipe pourra investir l'ensemble du parc départemental de Lorient pour la mise en œuvre du projet, dans le respect des usages et usagers actuels du site. La mise en place d'installations diverses dans le cadre du projet se fera en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et, notamment, avec les agents chargés de l'accueil, de la surveillance du site et de sa maintenance.

Les anciennes écuries (hors partie dédiée à l'atelier permanent des agents) pourront servir au stockage de matériel, voire à l'accueil ponctuel de chantiers. Il est toutefois précisé que les conditions de sécurité de ce bâtiment ne permettent pas l'accueil du public. Un chapiteau pourra être mis à disposition ponctuellement. L'équipe aura la charge d'anticiper ces besoins et de s'organiser au mieux en lien avec le service ENS et avec l'appui de la cellule « événements » du Département en charge de la gestion de ce type de matériel.

3.5/ Calendrier et temporalités d'usages du Parc

L'ensemble du chantier avec ses réalisations est prévu sur 2 années maximum (2015 et 2016).

Le Parc est occupé à l'année par différents types de publics, cette fréquentation sera à étudier par l'équipe pour envisager les temps de résidence les plus appropriés. Les temps des week-end et la période de avril-mai à octobre sont bien-sûr les plus forts pour les familles qui viennent en grand groupe pique-niquer et passer la journée. Le reste de l'année est rythmé par une fréquentation importante des écoles, des associations, des clubs sportifs etc.

Pour aller plus dans le détail, une étude de fréquentation réalisée en 2011 est disponible auprès du maître d'ouvrage. Elle permet également de comprendre les différentes représentations que les usagers ont du Parc, notamment le sentiment d'appartenance au Parc, le prolongement d'un « chez soi », un rapport intime au lieu à prendre en considération.

En outre, le calendrier de l'équipe devra s'articuler avec celui de la maîtrise d'œuvre paysagère, afin que les travaux ne se dérangent pas ou qu'ils puissent se compléter, voire même se réaliser simultanément sur certaines parties si cela est pertinent.

Il est prévu a minima trois grandes sessions de travail sur site pour l'équipe retenue.

Toutefois, à travers des propositions de calendrier précises, l'équipe pourra proposer un autre rythme général. Dans tous les cas, les étapes prévues devront intégrer les temps préparatoires, d'étude et de rencontres sur le terrain, les temps d'articulation avec la maîtrise d'œuvre paysagère, les temps de création et de réalisation, les temps d'actions participatives, les temps d'événements publics possibles (inauguration, phase de travail « spectaculaire » etc.).

3.6/ Budget du projet

L'enveloppe financière du projet est de 178 000 € pour l'équipe retenue.

L'attention des équipes est tout particulièrement attirée sur le **caractère impératif du respect de ce budget.**

Le budget s'entend hors frais d'hébergement et hors frais des repas du midi pendant les périodes de résidence de l'équipe, cette logistique étant organisée et prise en charge par le maître d'ouvrage, sur la base suivante :

> un gîte sera proposé à proximité sur une base prévisionnelle de 3 chantiers de 15 jours et d'une équipe d'environ 5 personnes ;

> les repas du midi sont pris en charge sur la base prévisionnelle de 3 chantiers de 15 jours et d'une équipe d'environ 5 personnes.

Cette base de calcul pourra être revue en fonction de l'équipe et du projet final (mais l'enveloppe globale restera inchangée).

D'autres propositions par les équipes sont possibles, à condition de ne pas alourdir le budget envisagé par le Département sur ces frais.

N.B. : les repas du soir et tous les déplacements sont à charge de l'équipe, ils sont inclus dans le budget global, de même que les frais imprévus d'hébergement et de restauration hors période de chantiers.

ARTICLE 4 . GOUVERNANCE

4.1/ Organisation du projet

- > Maîtrise d'ouvrage : Département de la Drôme, service ENS, en collaboration étroite avec le Service Développement Culturel, la Direction des Bâtiments départementaux ainsi que le Service Sport Jeunesse (volet sportif);
- > Équipe artistique regroupant des compétences variées, en adéquation avec toutes les dimensions du projet, chargée de la conception finale, objet du présent marché (voir l'Avis d'Appel Public à Concurrence);
- > Commissaire artistique du programme d'intervention et assistant au maître d'ouvrage;

Rôle du commissaire artistique et régisseur technique

Une collaboration étroite sera mise en œuvre entre l'équipe artistique et le commissaire artistique (Elisa DUMAY, association De l'aire) qui aura en charge la coordination et la bonne réalisation de tout le chantier artistique et paysager pour le compte du Département. Il aura également la mission de collaborer avec l'équipe sur tout le volet participatif du chantier en assurant **la médiation, la liaison et la coordination entre l'équipe et les structures partenaires** préalablement recensées ou sensibilisées par ses soins.

Le commissaire artistique assurera la liaison entre l'équipe et le maître d'ouvrage.

Enfin, il veillera à la bonne articulation entre le projet de l'équipe et la maîtrise d'œuvre paysagère globale.

Régisseur technique

Pour assurer un suivi technique du projet, le commissaire artistique s'associera à un régisseur technique. Celui-ci accompagnera l'équipe dans la recherche des matériaux auprès des zones d'achalandage dont il a une bonne connaissance sur le territoire, dans la coordination de l'acheminement des matériaux et enfin dans un soutien à la régie générale des résidences de travail. **En aucun cas ce régisseur technique ne se substituera à un membre de l'équipe dans les phases de préparation et de réalisation des chantiers.**

4.2/ Instances de suivi

Comité de pilotage

Le comité de pilotage pourra discuter les propositions de l'équipe et du commissaire artistique, il donnera son avis sur les différentes étapes de mise en œuvre. Il réunit notamment :

- > les vice-présidents du Département en charge de l'Environnement et de la Culture ;
- > les maires de Montéler, Beauvallon et Beaumont-lès-Valence, ou leurs représentants ;
- > le conseiller général du canton de Portes-lès-Valence ;
- > un représentant des services ENS et Développement Culturel et de la Direction de la Communication ;
- > les agents du parc ;
- > des représentants des associations locales ;
- > le commissaire artistique.

Comité technique

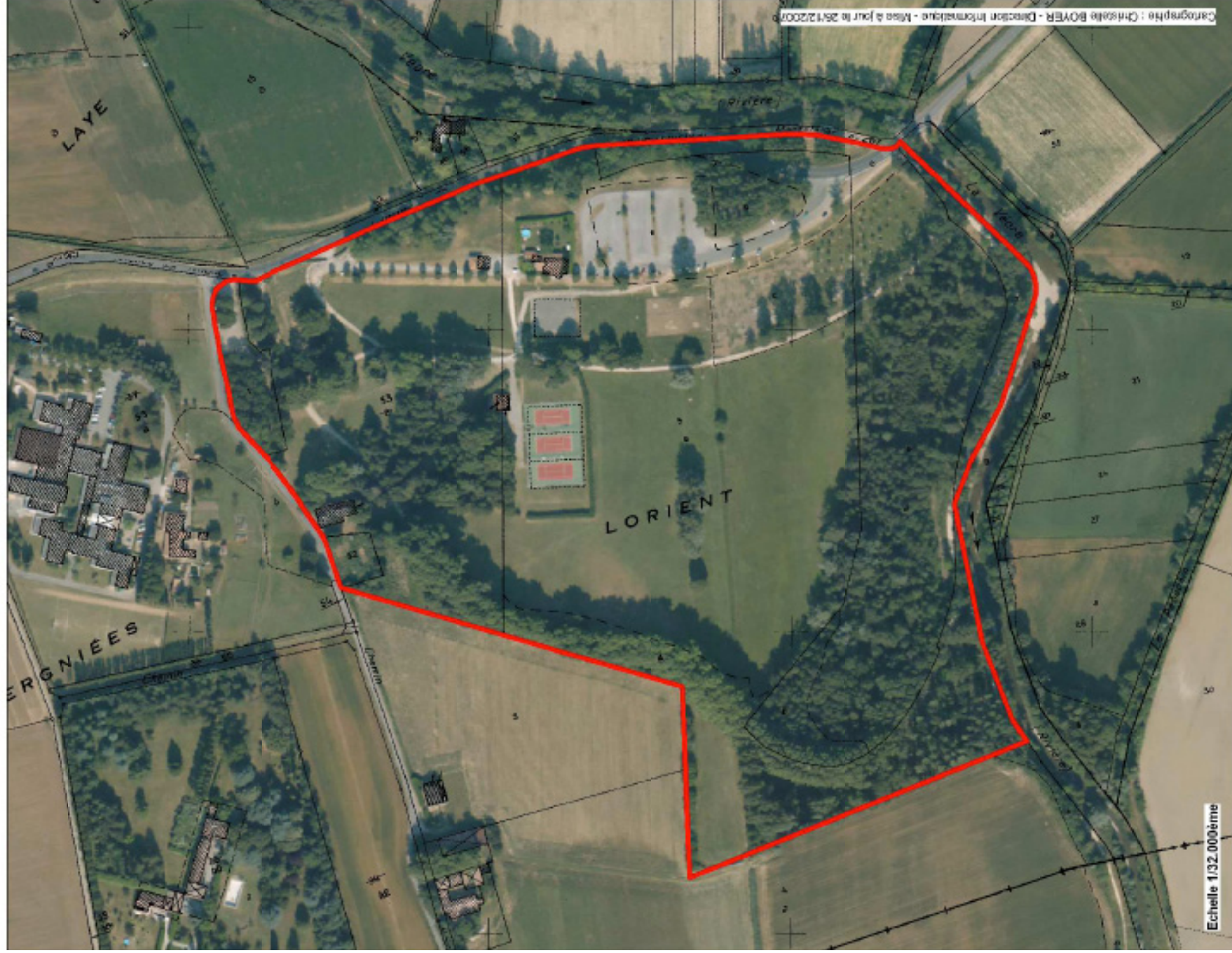
Le comité technique assure le suivi des réalisations, la préparation des interventions, le suivi terrain du projet. Se réunissant plus régulièrement que le comité de pilotage, il permettra un réel dialogue entre les intervenants et la maîtrise d'ouvrage.

Sa composition peut être variable selon les thèmes abordés.

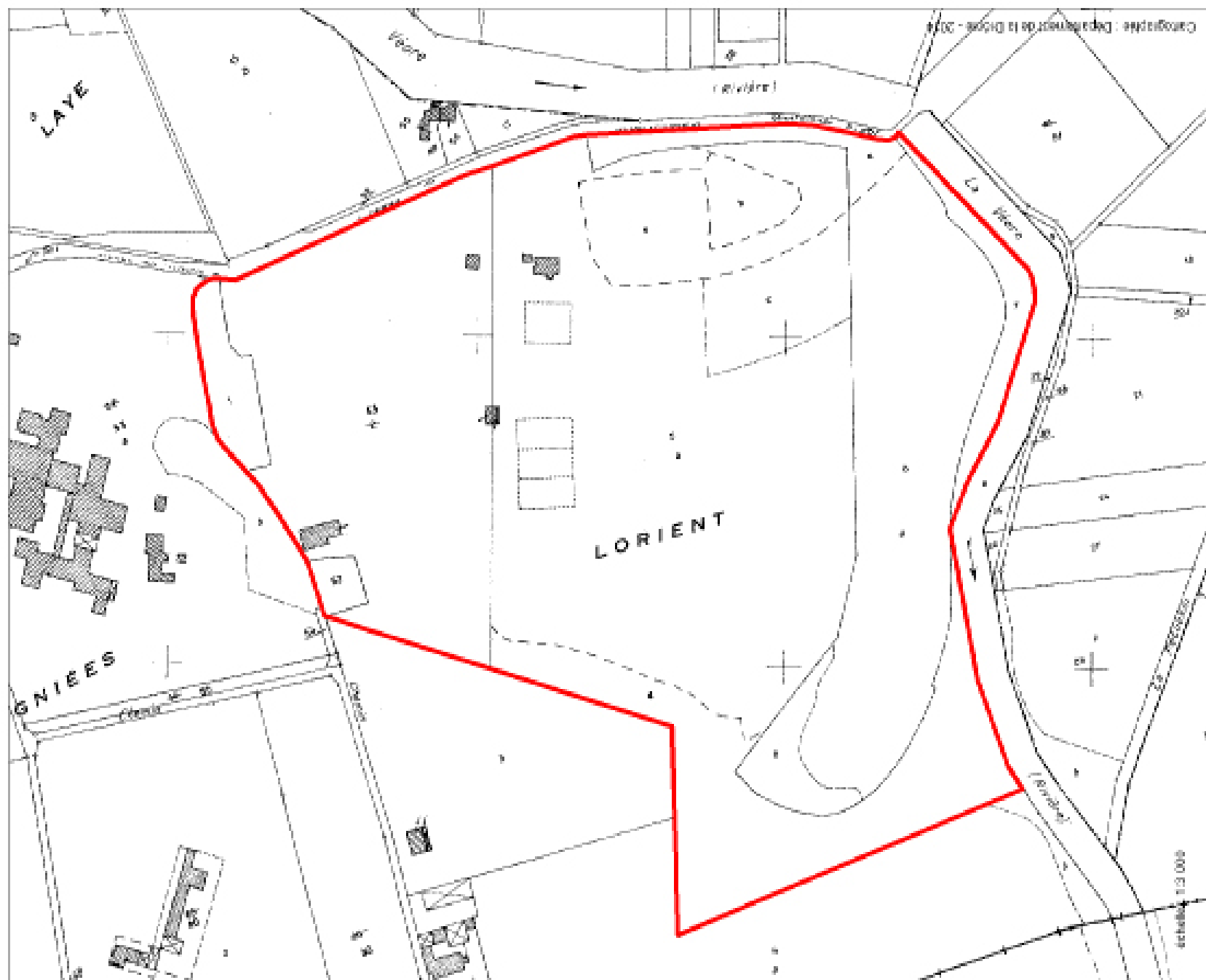
À titre indicatif, on compte comme membres permanents :

- > les agents concernés du service ENS ;
- > des représentants de l'équipe artistique de réalisation selon possibilités ;
- > des représentants des associations locales, selon le projet retenu ;
- > le commissaire artistique.

Pourront être invités autant que de besoin les services du Département associés à ce projet.



Parc départemental de Lorient - commune de Montléger Présentation du site



DOSSIER PHOTOS DU PARC DE LORIENT



le remblai



le remblai, les sanitaires, la maison des agents



vues paysagères



la véore



terrain de sport



bords de rivière



les écuries



allée cavalière

